

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **5 juillet 2021**, à 20 h 00, à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2021-07-157

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 5 juillet 2021

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 7 juin 2021

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Juin 2021
- 5 Formation Infotech - Élections 2021
- 6 Remboursement client au crédit
- 7 Transfert vers surplus accumulé affecté - Développement domiciliaire
- 8 Dépôt inventaire - Bureau et Garage
- 9 FQM - Résolution d'appui - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 10 Demande d'appui au projet Escouade numérique - Partance
- 11 Fermeture du bureau municipal - vacances estivales
- 12 Demande autorisation passage - Piste cyclable
- 13 Disposition - Équipements de bureau
- 14 Opposition à l'abolition du poste d'agent rural - MRC de Drummond

Sécurité incendie

- 15 Feu vert clignotant - Utilisation
- 16 Délégation des recommandations pour une demande d'utilisation du feu vert clignotant

Voirie

- 17 Lignage de rue 2021
- 18 Glissière de sécurité

Hygiène du milieu

- 19 Réparation canalisation d'évacuation - Station de pompage

Urbanisme et zonage

- 20 Demande de dérogation mineure - Lot 5 982 765

Loisirs et culture

- 21 Suggestion nom - Descente Lachapelle
- 22 Entente intermunicipale loisirs et culture 2021 - Facture

Général

Varia :

- 23 **Correspondance**
- 24 **Période de questions**
- 25 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-158

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2021-07-159

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2021

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2021, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-160

5. FORMATION INFOTECH – ÉLECTIONS 2021

ATTENDU QU'Infotech présente un atelier de formation afin de nous informer sur les nouvelles procédures et nouveautés du logiciel Élections ;

ATTENDU QUE la formation donnée en ligne d'une durée de 4 heures est au coût de 245 \$ par participant ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Suzie Lemire, est intéressée à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à suivre la formation offerte par Infotech sur le logiciel Élections au coût de 245 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-161

6. REMBOURSEMENT CLIENT AU CREDIT

ATTENDU QUE le client # 863 est au crédit de 700 \$ et qu'il y a lieu de lui rembourser ce trop perçu ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de rembourser le trop perçu de 700 \$ au client # 863.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-162

7. TRANSFERT VERS SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU la création d'un compte de surplus accumulé affecté pour le développement domiciliaire # 59-131-00-002 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'y transférer les montants des terrains vendus en 2021 pour les lots suivants :

Lots vendus	Montant
6 366 374	71 000.00 \$
6 366 370	44 000.00 \$
6 366 377	48 450.00 \$
6 366 371	42 750.00 \$
Total	206 200.00 \$

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter les dépenses relatives aux emprunts reliés au développement domiciliaire au compte de surplus accumulé affecté – développement domiciliaire tel que représenté dans ces tableaux totalisant une affectation de 44 069.71 \$:

Règlement emprunt 721-18 (acquisition terrains)	
Intérêts 2021	4 405.71 \$
Capital 2021	17 100.00 \$

Règlement emprunt 745-19 (infrastructures)	
Intérêts 2021	4 864.00 \$
Capital 2021	17 700.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le transfert d'un montant de 206 200 \$ du compte 01-272-00-270 vers le surplus accumulé affecté – développement domiciliaire 59-131-00-002.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé affecté – développement domiciliaire des versements d'intérêts et de capital des règlements d'emprunt 712-18 et 745-19 pour 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. DÉPÔT INVENTAIRE – BUREAU ET GARAGE

La directrice générale, Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les inventaires du bureau municipal et du garage municipal.

R 2021-07-163

9. FQM – RÉSOLUTION D'APPUI – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

ATTENDU QUE la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

ATTENDU les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

ATTENDU le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

ATTENDU l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu :

QUE la municipalité de L'Avenir joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-164

10. DEMANDE D'APPUI AU PROJET ESCOUADE NUMÉRIQUE - PARTANCE

ATTENDU QUE Partance présente une demande d'appui pour son projet Escouade numérique ;

ATTENDU QUE ce projet vise à offrir aux femmes à faible revenu de s'initier à l'utilisation d'un ordinateur portable, à la navigation sur Internet et à la familiarisation avec les différentes plateformes de visioconférence ;

ATTENDU QUE ce projet d'escouade de formation se déplacera pour offrir à 10 femmes dans 4 à 5 municipalités de la MRC de Drummond des ateliers d'initiation au numérique. Les municipalités visées sont Saint-Félix de Kingsey, Wickham, Saint-Guillaume, L'Avenir et Saint-Bonaventure ;

ATTENDU QU'en plus d'un appui au projet, Partance souhaite obtenir une collaboration de la part de la municipalité afin d'avoir accès à un local possédant une connexion internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la municipalité de L'Avenir appui le projet d'Escouade numérique de Partance. Il est aussi résolu que la municipalité rendre disponible le local des loisirs pour la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-165

11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES

ATTENDU le faible achalandage durant les vacances de la construction soit du 19 juillet au 30 juillet au bureau municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer le bureau durant cette période et que les employés du bureau municipal prennent leurs vacances à ce moment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de fermer le bureau municipal durant les vacances de la construction soit du 19 juillet au 30 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-166

12. DEMANDE AUTORISATION PASSAGE – PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE le comité des loisirs du camping Air Soleil demande une autorisation de passage pour des voiturettes de golf sur la piste cyclable afin de se rendre au village ;

ATTENDU QUE cet évènement, prévu le 10 juillet, a pour objectif de rendre hommage à M. Yves Prince qui fut longtemps le bénévole responsable de la piste cyclable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le passage de voiturettes de golf sur la piste cyclable le 10 juillet en mémoire de M. Yves Prince.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-167

13. DISPOSITION - ÉQUIPEMENT DE BUREAU

ATTENDU QUE suite à l'achat de nouveaux classeurs, la municipalité doit disposer des équipements suivants :

- Trois classeurs
- Dactylo
- Étagère mélamine (brisée)
- Bureau de travail

ATTENDU QUE la municipalité fera appel à Ressourcerie Transition pour disposer de ces fournitures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser la disposition des équipements de bureau mentionnés en faisant appel à Ressourcerie Transition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-168

14. OPPOSITION À L'ABOLITION DU POSTE D'AGENT RURAL – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la MRC de Drummond abolit le poste d'agent rural ;

ATTENDU QUE l'agent de développement rural est une ressource indispensable dans le processus de prise en charge par le milieu des opérations de renouveau rural sur le plan de l'accompagnement des municipalités ;

ATTENDU QUE le rôle de l'agent rural est primordial pour la promotion du développement durable basé sur le respect des territoires, des ressources et des gens qui l'habitent et permet l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire des territoires ruraux ;

ATTENDU QUE l'agent rural assiste les responsables locaux, élus et non élus, dans la définition et la mise en œuvre d'une vision de développement durable des milieux ruraux et assure la liaison entre les différents intervenants locaux et régionaux ;

ATTENDU QUE les mairesses et les maires des municipalités rurales ont été mis devant le fait accompli et qu'ils n'ont pas été consulté et impliqué dans le processus décisionnel menant à l'abolition de ce poste puisque ce dossier a été traité en sous-comité du personnel ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 16 juin dernier, le point a été retiré de l'ordre du jour pendant la séance ;

ATTENDU QUE le point a été étudié par le Comité administratif et de planification, lors de la séance du 30 juin 2021, et que la MRC de Drummond refuse de transmettre le résumé de cette séance avant son adoption officielle prévue en août ;

ATTENDU QUE ce poste clé représente pour la majorité des municipalités rurales, le point d'ancrage à la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu :

QUE la municipalité de L'Avenir s'oppose à l'abolition du poste d'agent rural à la MRC de Drummond et demande à celle-ci de revoir sa position ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Drummond, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond et à la directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Céline Girard, et à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2021-07-169

15. FEU VERT CLIGNOTANT - UTILISATION

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement sur le feu vert clignotant* par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

ATTENDU QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service ;

ATTENDU QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel ;

ATTENDU QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard ;

ATTENDU QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au *Règlement sur le feu vert clignotant*, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité de L'Avenir.

Il est aussi résolu que tous les frais reliés au feu vert clignotant (formation, achat des feux et la délivrance du certificat de la SAAQ) soient à la charge de la municipalité. La municipalité procèdera à l'achat des feux verts clignotants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-170

16. DÉLÉGATION DES RECOMMANDATIONS POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT

ATTENDU l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation ;

ATTENDU la résolution adoptée par la municipalité afin de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur le feu vert clignotant*, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette recommandation peut être accordée si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de déléguer au directeur du Service de sécurité incendie la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2021-07-171

17. LIGNAGE DE RUE 2021

ATTENDU les travaux de lignage de rue à effectuer pour 2021 ;

ATTENDU la soumission de Marquage Traçage Québec au coût de 209 \$ du km pour la ligne médiane ;

ATTENDU QUE les travaux suivants sont prévus au budget de lignage de rue :

Endroit	Nombre de km	Coût
Route Lachapelle	2.8 km	585.20 \$
Route Boisvert	4.4 km	919.60 \$
Chemin Allard	3.8 km	794.20 \$
Total	11 km	2 299.00 \$

ATTENDU QUE les travaux seront également à faire dans le cadre du projet de pavage du 7^e Rang financé en partie par la TECQ sur une distance de 3.3 km pour un montant de 689.70 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de lignage de rue pour un montant total d'environ 2 989 \$, dont la portion du 7^e rang sera incluse dans les travaux de pavage financés par la TECQ, par Marquage Traçage Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-172

18. GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE les poteaux de glissière de sécurité du viaduc de la route McGiveney et intersection chemin Roy sont à remplacer ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue d'Entreprise NPL au montant de 4 040.55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser les travaux de remplacement de poteaux de glissière de sécurité du viaduc de la route McGiveney et intersection chemin Roy pour un montant de 4 040.55 \$ de l'Entreprise NPL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2021-07-173

19. RÉPARATION CANALISATION D'ÉVACUATION – STATION DE POMPAGE

ATTENDU QU'une canalisation d'évacuation de la station de pompage est à réparer ;

ATTENDU le coût des travaux estimé à environ 300 \$ pour la location d'une mini pelle et l'achat de tuyaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux de réparation de canalisation d'évacuation de la station de pompage pour un coût estimé à 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2021-07-174

20. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 982 765

ATTENDU la demande de dérogation mineure reçue de M. René Raïche pour la propriété du 616 rue Principale ;

ATTENDU QUE la demande a pour objectif de régulariser la marge arrière du lot de 0.77 mètre afin d'inclure la grange avec la maison lors de l'opération cadastrale afin de séparer le terrain résidentiel de la terre agricole ;

ATTENDU QUE la porte de grange se situe à 0.73 mètre de la ligne arrière de lot alors que celle-ci devrait être à 1.5 mètres ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est nécessaire ;

ATTENDU QU'il n'y pas de préjudice fait voisinage mais que cela cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. René Raïche pour la propriété du 616 rue Principale afin de régulariser la distance de 0.73 mètres de la grange à la ligne arrière du lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2021-07-175

21. SUGGESTION NOM - DESCENTE LACHAPELLE

ATTENDU QU'en 1805, les abénaquis ont reçu un octroi de 8150 acres de terre des autorités britannique dans le canton de Durham ;

ATTENDU QUE le chef abénaquis, François Joseph Annance, habite le canton de Durham et joue un rôle important dans les relations entre abénaquis et les autres habitants de la région ;

ATTENDU QUE François Joseph Annance reçoit les titres de propriété (bail de location) de l'Île Annance le 8 février 1809 (île située en face de la route Lachapelle) ;

ATTENDU QUE les abénaquis font partis de notre histoire locale et que nous souhaitons laisser un signe concret de leur présence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer la descente à la rivière de la route Lachapelle : Parc François Joseph Annance.

Il est aussi résolu de remercier Mme Marielle Fafard d'avoir suggéré ce nom et d'en avoir résumé l'histoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-07-176

22. ENTENTE INTERMUNICIPALE LOISIRS ET CULTURE - FACTURE

ATTENDU QU'la résolution R 2019-12-308 concernant l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale avec la Ville de Drummondville relative aux loisirs et à la culture pour les années 2020 à 2023 ;

ATTENDU QUE la réception de la facture de la Ville de Drummondville au montant de 11 939 \$ plus taxes relativement à cette entente pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 11 939 \$ de la Ville de Drummondville concernant l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

23. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de juin 2021 est remis à tous les conseillers.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2021-07-177

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller François Fréchette de lever la séance à **20 heures 24 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 9 août 2021.

Fournisseur	Description	Montant
Bureau L'entrepôt 2018	R2021-06-144 Achat de 4 classeurs	1 615,41 \$
Ariane Daneault	R2021-03-068 Matériel camp de jour	82,32 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (31/05)	188,56 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (01/06)	56,62 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juillet 2021	365,68 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme - du 01/07/21 au 30/09/21	200,02 \$
Location d'outils Simplex	R2021-05-132 Coupe tranché - P'tit Marché	114,76 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	91,75 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et gazon	120,00 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 4150 - Juin 2021	491,89 \$

Kubota Drummondville	Bushing - Tracteur	7,76 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Réparation air climatisé - Inter 7600	2 001,80 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Module bendix - Inter 7600	667,11 \$
Imprimerie Lemire	Impression JET - Juin 2021	1 034,78 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Juin 2021	78,12 \$
CSDC	Fibre optique - Juin	262,21 \$
La Coop des Montérégiennes	Vis, mèche - Signalisation	50,56 \$
La Coop des Montérégiennes	Chaîne, réflecteur, plaque, patte de montage	94,25 \$
Musée de la Photographie Desjardins	R2021-03-069 Musée se déplace - 3 aout 21	50,00 \$
Groupe Info Plus	Licence Office 365 - Juin 2021	50,59 \$
Mathieu Dufort	R2021-03-069 Animation 4 aout 2021	250,00 \$
Mathieu Dufort	R2021-03-069 Animation 21 juillet 2021	250,00 \$
Macpek	Rubans réfléchissants	79,32 \$
Electro Systeme Inc.	R2021-06-153 Modification prise souterraine	380,60 \$
Electro Systeme Inc.	R2021-06-151 Électricité - P'tit Marché	2 368,47 \$
Excavation Yergeau inc	R2021-05-123 Travaux 7e Rang	2 299,50 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R2021-05-120 et R2021-05-123 Rechargement	31 978,45 \$
La Ballounerie	R2021-03-069 Spectacle Jimmy Stratosphère	402,41 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 20/04/21 au 15/06/21	81,85 \$
Hydro Québec	Étang du 20/04/21 au 15/06/21	587,46 \$
Marco mini-mécanique	Huile pour scie et barre de désincarcération	88,46 \$
Canac	Pince angle, rouleau, ciment - TEU	66,34 \$
Canac	Escompte sur facture 0720362	(0,58 \$)
Canac	R2021-05-134 Aménagement cour loisir	172,47 \$
Canac	Escompte sur facture 0729356	(1,50 \$)
Canac	R2021-05-134 Aménagement cour loisir	185,80 \$
Canac	Escompte sur facture 0716835	(1,62 \$)
Canac	R2021-03-069/R2021-05-132 Camp	67,35 \$
Canac	Escompte sur facture 0778076	(0,59 \$)
Canac	R2021-03-068 Matériel camp de jour	88,52 \$
Canac	Escompte sur facture 0762971	(0,77 \$)
Canac	R2021-03-068 Matériel camp de jour	10,34 \$
Canac	Escompte sur facture 0762997	(0,09 \$)
Canac	R2021-03-069 Matériel camp de jour	111,43 \$
Canac	Escompte sur facture 0803003	(0,97 \$)
Canac	R2021-03-069 Matériel camp de jour	(14,26 \$)
JFX Hydraulique	Huile hydraulique - Niveleuse	119,64 \$
JFX Hydraulique	Boyau, ferrule, crip boyaux - Niveleuse	72,01 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND 8121307/085	946,82 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND 8121307 / 083	886,24 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer valve ABS - Inter 7600	80,72 \$
Megaburo	Papier, recharge stylo, broche	154,14 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Mai 2021	2 763,23 \$
MRC Drummond	Service d'urbanisme - Mars 2021	25,58 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie LAVI20210502	298,78 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20210502	1 561,46 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20210430	1 162,92 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Ajustement vignettes vs quote-part	4 567,50 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	5 027,73 \$
SPAD	R2021-02-027 Contrat contrôle animalier	2 106,53 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	Changer ponceau coins 7e Rang et Ployart	4 891,10 \$

Usinage M.C. inc	Fabrication 2 rod fileté - Mack blanc	203,17 \$
Vetements Spax	Coton ouaté - C. Cross, I Vanier	295,17 \$
Lafond Carroll Ann	R2021-03-068 Matériel camp de jour	283,72 \$
St-Martin Caroline	R2021-03-069 Atelier 14/07 - 28/07 - 11/08/21	225,00 \$
Éducazoo inc	R2021-03-069 Animation 7 juillet 2021	316,18 \$
Municipalité St-Majorique	Entraide incendie LAVI20201011	399,00 \$
Municipalité St-Majorique	Entraide incendie LAVI20210102	324,00 \$
Municipalité St-Majorique	Entraide incendie LAVI20210308	474,00 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	564,99 \$
Lemire Suzie	R2021-03-068 Matériel camp de jour	538,32 \$
Lemire Suzie	R2021-03-068 Matériel camp de jour	47,21 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juin 2021	75,60 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		75 504,34 \$

Fournisseur	Description	Montant
Maureen Gallagher	R2021-06-143 Achat du livre du 125e de L'Avenir	330,00 \$
Anie Parenteau	R2021-05-132 Petit marché	155,60 \$
Julien Boisvert	R2021-05-132 Petit marché	1 266,80 \$
Bibliothèque Municipale	R2021-01-007 Contribution municipale	2 667,00 \$
Enseignes L'Avenir	R2021-06-154 Affiche descente à la rivière	327,68 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Mai 2021	520,64 \$
Martech inc	R2021-05-124 Signalisation	1 299,22 \$
Cogeco Connexion inc	Salle des Loisirs du 25/05/21 au 24/06/21	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	Garage municipal du 13/06/21 au 12/07/21	81,81 \$
MRC Drummond	R2021-01-007 Quote part	7 299,58 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2021-01-007 Quote part	9 456,56 \$
Lafond Carroll Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Ministre des Finances	R2021-11-254 Contribution SQ 2021	61 906,00 \$
Gabriel Couture & Fils Ltée	R2021-05-132 Petit marché	276,44 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2020-12-293 Entente 2021	7 500,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		93 267,70 \$

SALAIRES JUIN 2021	
Salaires nets juin 2021	20 003,13 \$
Remises provinciales juin 2021	6 732,88 \$
Remises fédérales juin 2021	2 468,22 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JUIN 2021	29 204,23 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2021	75 504,34 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUIN 2021	93 267,70 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2021	197 976,27 \$